

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 18 Procurations : 4 Absents : 7 Votants : 22 Pour : 22</p>	<p>L'an deux mille seize, le onze mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 3 mai 2016</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Andrée ESCAICH à Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET à Alain PACE, Alain VIDAL à Line DELHON, Jennifer DURAND à Manuel SOLSONA.</p> <p>ABSENTS : Thierry LAZZAROTTO, Corine CORDELIER, Bruno BENOIST, Floreal PALAZON, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Eva FLORES</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique ALM</p>	
<p>N° 4366</p> <p>OBJET :</p> <p>Eclairage public – rénovation de coffrets vétustes</p>	<div style="text-align: center;">  </div> <p>Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à la demande de la commune du 15 octobre 2015 concernant la rénovation de coffrets de commande d'éclairage public vétustes, le SDEHG a réalisé l'avant projet sommaire de l'opération suivante (5AR533) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement complet du coffret suivant l'état de vétusté, de la commande et pose d'une horloge astronomique : P37 Monicard, P31 ajuoulets, P13 Espinauguet, P9 Barcelone, P45 ch du Château, PB champ du Merle, P18 le Fossat, P4 Seysses. - P9A maison d'arrêt : remplacement de la cellule par une horloge astronomique. - Réglage des horloges : extinction 15 minutes avant le lever du soleil et allumage 15 minutes après le coucher du soleil. <p>Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :</p> <p>TVA (récupérée par le SDEHG) : 4 331 € Part SDEHG : 20 000 € Part restant à la charge de la commune (estimation) : 3 169 €</p> <p><u>Total</u> : 27 500 €</p> <p>Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.</p> <p>Dès réception de cette délibération, les services techniques du SDEHG pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.</p>

	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve l'avant projet sommaire. • S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 19 MAI 2016</p> <p>Affiché le : 19 MAI 2016</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 13 mai 2016</p> <p style="text-align: right;">Le Maire, Alain PACE</p> 

